



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 91418

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'expérimentation menée durant six mois dans huit départements par la Mutualité sociale agricole, en partenariat avec les syndicats de pharmaciens, en matière d'aide à maintien à domicile destinée aux assurés du régime agricole. Face aux difficultés d'accès aux pharmacies en milieu rural (éloignement géographique, absence de transports, incapacité physique), la MSA s'engage en effet à prendre en charge financièrement la dispensation des médicaments à domicile pour des cas bien déterminés : les assurés ont bénéficié d'une visite préalable justifiée du médecin, ont besoin d'une dispensation rapide de l'ordonnance (dans les 4 heures) et présentent sur leur ordonnance une prescription explicite de la dispensation à domicile. Le pharmacien pourra livrer des médicaments directement chez le patient en cas d'urgence et sur demande du médecin. Le financement est calqué sur le déplacement d'un médecin au domicile d'un patient. Ce dispositif apparaît comme une bonne solution en vue d'assurer une meilleure égalité dans l'accès aux soins des citoyens. Aussi, il souhaiterait savoir si une telle expérimentation pourrait être envisageable dans le régime général de la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91418

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3829